

# Vous êtes éducateur sportif ?

Déclarez  
votre activité  
en ligne !

Tout éducateur sportif rémunéré doit déclarer son activité à l'administration. Pour simplifier vos démarches, procédez à votre déclaration en ligne sur : <https://eaps.sports.gouv.fr>

- 1 Créez votre espace personnel
- 2 Déclarez votre activité en ligne
- 3 Votre direction départementale valide votre déclaration
- 4 Venez retirer votre carte professionnelle

Pour toute question sur la télédéclaration, renseignez-vous auprès de votre direction départementale :

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
DE L'HERAULT**  
Rue Serge Lifar - CS 97378  
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

